



Conseil de gestion
Séance du 24 janvier 2014

Délibération n°2014 / 90

Avis conforme
Demande de renouvellement de l'AOT de la
zone de mouillage de Morgat

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n° 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté portant renouvellement de la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 10 avril 2008,

Vu la saisine du 22 janvier 2013 de la Direction départementale des territoires et de la mer au conseil de gestion au sujet du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire de la zone de mouillage de Morgat,

Considérant la gestion du site de mouillage qui a conduit au renouvellement à trois reprises de l'AOT (arrêtés préfectoraux n°2011-0809, n° 2012193-0002 et n° 2013119-0004),

Considérant que cette demande est conforme au plan de gestion du Parc naturel marin mais que la zone de mouillage de Morgat est localisée dans la partie Ouest de l'herbier de zostères (*Zostera marina*) de l'anse de Morgat,

Compte-tenu de l'importance écologique de l'herbier de zostères et de l'impact du ragage des lignes de mouillages sur cet habitat naturel et du bilan positif des expérimentations de lignes de mouillages innovantes susceptibles de protéger les fonds marins menées à Plougonvelin et Plouarzel,

Article unique

Sur présentation du Président, le conseil de gestion après en avoir délibéré, émet l'avis conforme suivant :

Avis favorable au renouvellement de l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime de la zone de mouillage de Morgat.

Assorti de la **recommandation** suivante :

- Tester l'utilisation de lignes de mouillages innovantes permettant de préserver les fonds marins en remplacement de certains mouillages actuellement positionnés sur l'herbier de zostères.

- Avis favorable : 40 voix
- Avis défavorable : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le Conquet le, 07 FEV. 2014

Le Président du Parc naturel marin d'Iroise

Pierre MAILLE